

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est donné que RAPHAËL PERON, en son vivant domicilié au 1120, rang St-Paul Nord, Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0, est décédé à Saint-Ubalde le 5 avril 2021. Un inventaire des biens du défunt a été fait sous seing privé par le liquidateur successoral le 11 février 2022, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Myriam HANNA, au 2460, avenue Saint-Marc, Shawinigan (Québec) G9N 2J7.

PME INTER-NOTAIRES

Par: Me Myriam HANNA, notaire

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

1. Objet du projet de règlement

Lors de son assemblée ordinaire tenue le 8 mars 2022, le conseil a adopté le second projet de règlement numéro 312-39-2022 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 312-00-2012 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RA-24 À MÊME LA ZONE RM-1** ».

Ce second projet de règlement contient une disposition visant à :

- Agrandir la zone résidentielle unifamiliale isolée « Ra-24 » à même une partie de la zone résidentielle de maison mobile ou unimodulaire « Rm-1 ».

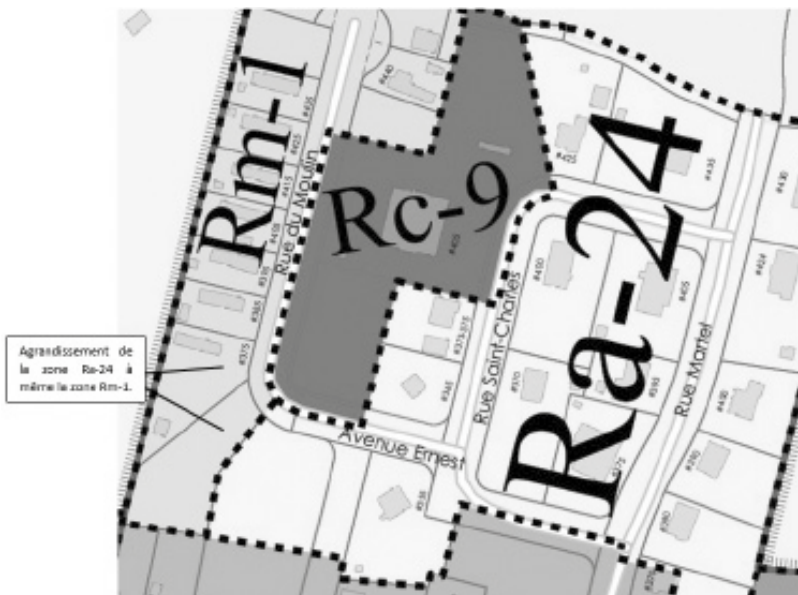
2. Demande de participation à un référendum

Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande d'approbation de la part des personnes intéressées, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

I. Inclusion des lots 3 234 813 et 3 234 814 dans la zone Ra-24 à une partie de la zone Mb-1

Une demande relative à cette disposition pourra provenir :

I. Des zones résidentielles (Rb-12, Rb/a-1, Ra-24, Rc-9, Ma-5, Rx-7 et Rm-1), agricoles (A-1 et A-2).



La demande présentée par les personnes intéressées vise à ce que la disposition indiquée dans la demande soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des personnes habiles à voter de toute zone contiguë à celle-ci d'où proviendra une demande valide.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;

- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 24 mars 2022 à 17h00;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums) dans les municipalités et qui, le 16 mars 2022, remplit l'une des deux conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans les secteurs concernés.

Une personne physique doit également, le 16 mars 2022, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise.

6. Absence de demandes

Si le second projet de règlement ne fait l'objet d'aucune demande valide, un règlement pourra être adopté et celui-ci n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Une consultation écrite sera tenue pendant 8 jours, soit du 16 mars au 24 mars inclusivement. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des commentaires écrits, par courriel ou par courrier.

o à l'attention de monsieur Théophile Guéroult au urbadev@villestmarc.com

o ou par la poste, au 965, Boulevard Bona-Dussault, Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0 à l'attention de monsieur Théophile Guéroult.

Fait à Saint-Marc-des-Carières, ce 10 mars 2022.

Marc-Eddy Jonathas, dir.gén./greffier-trés.

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux**, 1, rue Notre-Dame est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9188-3173 Québec inc. (Brasserie Harricana) A/S Mme. Marie-Pier Veilleux 308-7030, rue Marconi Montréal (Québec) H2S 3K1 Dossier : 55-30-2752	Demande de permis d'entrepôt (bière) aux fins de l'agent	85, rue des Grands-Lacs Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T5

Québec

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **30 jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **45 jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux**, 560, boul. Charest Est, Québec (Québec) G1K3J3.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Cabane À Sucre Chabot Inc. 800 2e Rang Neuville (Québec) G0A 2R0	Addition d'une localisation terrasse au permis de restaurant.	CABANE À SUCRE CHABOT 800 2e Rang Neuville (Québec) G0A 2R0 Dossier : 943019

Québec